



Élections
professionnelles de
la Fonction Publique
2022
à la CCP
des Agents
Contractuels du
MASA

VOTEZ FO

Du 1^{er} au 8
décembre 2022

Elections de
vos
représentants
des personnels
par vote
électronique

FO : LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

Vous êtes agents contractuels du Ministère de l'Agriculture,
catégorie A, B ou C

**CES ELECTIONS A LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE (CCP) VOUS CONCERNENT.**



CE QUE FO DEFEND :

- **Nous revendiquons :**
 - Une égalité de traitement sur les salaires ; à travail égal salaire égal, conformément à la décision de la cour de justice de l'Union Européenne du 20 juin 2019,
 - Une rémunération digne par une revalorisation immédiate des salaires sans contrepartie pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis plusieurs décennies (25% depuis 2000),
 - Une prise en compte totale des expériences professionnelles antérieures définissant la primo rémunération,
 - Une garantie de réemploi de tous les personnels précaires et une continuité de traitement 12 mois sur 12.
- **Nous exigeons :**
 - L'ouverture de concours pour permettre aux contractuels qui le souhaitent d'être titularisés,
 - Que tous les agents contractuels bénéficient d'une formation à la prise de poste sur le temps de travail avec des mesures d'accompagnement individualisées notamment par l'ouverture de formations techniques spécialisées,
 - Que les primes, indemnités et prestations sociales soient identiques quel que soit le statut.



AVEC FO...

BOUGEONS LES LIGNES !



FO est le 1^{er} syndicat
représentatif de la Fonction
Publique, le 2^{ème} au CTM du
MASA.

FO est présente dans tous
les secteurs du MASA.

Toute l'action de notre
syndicat n'a qu'un seul but :
exprimer et faire aboutir
vos revendications et vos
droits quel que soit le
gouvernement en place.

VOTER **FO**

C'est renforcer la
démocratie dans les
instances (CSA, CAP, CCP).

VOTER **FO**

C'est l'assurance d'être
entendu et représenté par
des femmes et des hommes
qui s'engagent.



AVEC **FO**, AGISSONS ENSEMBLE

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 entend réduire la représentation des personnels et leur capacité à défendre les intérêts particuliers des agents. Désormais, seul un syndicat actif a le pouvoir d'intervenir pour vous défendre.

C'EST POURQUOI VOS ELUS FO, LIBRES ET INDEPENDANTS, SONT A VOTRE ECOUTE :

- Indépendants de l'administration, ils prennent en considération votre situation personnelle.
- Ils vous rendent compte de leurs travaux et des résultats obtenus.
- Ils restent à votre disposition pour vous renseigner.
- Ils n'hésitent pas à interpeller l'administration si votre situation le nécessite.

Dans le cadre des CCP, ils sont vos défenseurs pour :

- Les questions d'ordre individuel relatives à votre situation professionnelle (contrat, avancement, ancienneté, congés, formations, temps partiel, préparation de concours, entretien professionnel, recours...).

N'hésitez pas à saisir la CCP.

- Les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire,
- Les licenciements.

Dans ces 2 derniers cas sa tenue est obligatoire.

Ecoute Conseil Défense Indépendance

VOTER FO

C'est choisir des élus libres et indépendants des pouvoirs politiques et de leur administration ou des autres forces syndicales.

VOTER FO

C'est choisir des élus qui font respecter les droits et l'égalité de traitement des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élus dont la priorité est de rester proches de la situation et des préoccupations personnelles des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élus compétents, disponibles, qui rendent compte de leurs travaux.



PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS POUR LA JUSTICE SOCIALE

POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES, VOS ÉLUS FO S'ENGAGENT À :

Déroulement professionnel :

- Accompagner les agents contractuels au terme de leur contrat.
- Faire valoir les droits des agents : FO s'engage dans l'accompagnement des collègues y compris sur des recours au tribunal administratif.
- Exiger une progression professionnelle et une rémunération comparable à celles des titulaires effectuant les mêmes fonctions.

Conditions de travail :

- Combattre le temps partiel subi, exiger la transformation des de tous les contrats à 70% en 100% pour tous les B et C.
- Faciliter l'accès aux concours et aux formations proposés par le MASA.

**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

VOTER FO

C'est voter pour un syndicat qui défend les agents du MASA, quel que soit le statut, avec les droits qui s'y rattachent.

VOTER FO

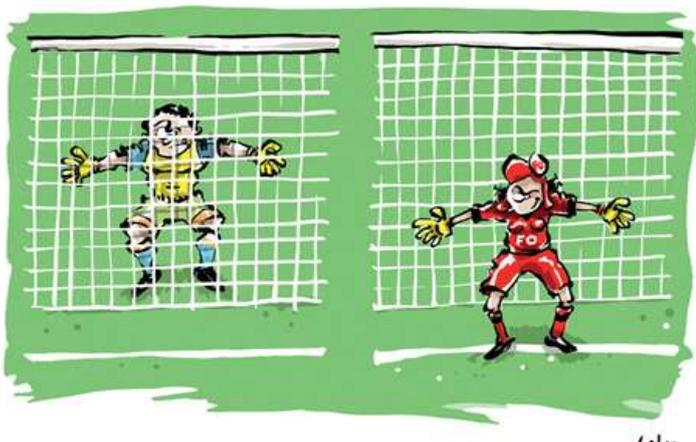
C'est renforcer la démocratie dans les instances face à l'administration.

**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

C'EST VOTER POUR VOTRE AVENIR

- Une organisation qui revendique, qui négocie, qui organise le rapport de force quand c'est nécessaire ;
- Une organisation qui signe des accords uniquement quand ils sont favorables, comme pour le télétravail, pas simplement par servilité ;
- Une organisation fidèle à ses valeurs et qui porte la voix des agents, pas celle de l'administration ;
- Une organisation qui m'informe via des supports diversifiés, sans noyer ma boîte de messagerie ;
- Une organisation, soutenue par un réseau de militants locaux, qui porte la voix de ses mandants.

Ne subissez pas, votez FO !



FO, LA DIFFÉRENCE

POUR DÉFENDRE MES DROITS
LE DÉCLIC FO

**EN DÉCEMBRE 2022,
FAITES LE BON CHOIX !**